

Procès-verbal du conseil municipal du mercredi 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 18 septembre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Raphaël GALLIN-MARTEL, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Stéphanie BURIAS, Christelle BOUCH, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO, Salvator DI VINCENZO, Aurélien ROJON et Damien GOURGAUD.

Absents : aucun

Secrétaire de séance : Damien GOURGAUD

Ordre du jour :

- **Le point sur la location gérance du 1884 – travaux à envisager**
- **Le point sur l'acquisition du bâtiment paroissial à côté de l'église (salle de l'AEP)**
- **Retour sur les 2 fiches projet au contrat « Eau – climat » de l'agence de l'eau : remise en eau du marais et végétalisation de la cour de l'école**
- **Le point sur la préemption SAFER d'une parcelle au Mollard de la Sauge**
- **Le point sur la construction du pôle associatif**
- **Tarifs de location des biens communaux**
- **Demande de fonds de concours petites communes du pays voironnais**
- **Conventions de participation aux frais de scolarité des écoles non velannoises**
- **Enquête publique sur le schéma directeur des eaux pluviales du pays voironnais**
- **Urbanisme : dossiers en cours**
- **Divers**

Adoption à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal précédent.

- **Le point sur la location gérance du 1884 – travaux à envisager**

Bon démarrage du bar restaurant, les exploitants sont très positifs et les retours des velannois aussi.

Les travaux suivants seraient à prévoir :

- Changement des dalles de plafond dans la salle de restaurant
- Pose d'un carrelage antidérapant dans la cuisine et le couloir
- Remplacement des stores en façade et en terrasse côté chemin rural
- Pose d'un éclairage extérieur en façade et en terrasse côté chemin rural

Ces travaux pourront faire l'objet d'une demande au fond de concours du PV dédié aux petites communes

- **Le point sur l'acquisition du bâtiment paroissial à côté de l'église (salle de l'AEP)**

L'acquisition va pouvoir se faire puisque les vendeurs semblent d'accord pour vendre à la mairie avec un système de portage par l'EPFL.

- **Retour sur les 2 fiches projet au contrat « Eau – climat » de l'agence de l'eau : remise en eau du marais et végétalisation de la cour de l'école**

Le marais est bien inscrit dans le plan de gestion du SIAGA. Il devrait donc être inscrit dans la future trame turquoise du SIAGA, condition impérative d'un financement du projet par l'agence de l'eau.

La végétalisation de la cour de l'école de Velanne semble pouvoir bénéficier d'un financement de l'agence de l'eau, charge à la commune de communiquer dans un premier temps avant fin septembre les surfaces qui seraient déconnectées du réseau d'eaux pluviales.

Nous aurons un retour sur le financement de ces projets début 2026.

- **Le point sur la préemption SAFER d'une parcelle au Mollard de la Sauge**
Pas de nouvelles particulières, on est toujours dans le délai des 6 mois pour que le vendeur accepte l'offre de la SAFER.
- **Le point sur la construction du pôle associatif – avenants aux marchés de travaux**
5 lots ont présenté un DGD après levée des réserves. Il reste à ce jour 104 663,80 € à régler sur les factures à venir.
Il reste un désaccord sur la qualité des prestations fournies, en particulier pour le lot carrelage et peinture-façade/nettoyage.
Le conseil propose de demander à la maîtrise d'œuvre de prendre sa part de responsabilité sur les surcouts occasionnés.

Lot n°12 ; avenant proposé pour la réfection du parking et la sécurisation autour des cuves.

➔ Accepté à l'unanimité

Lot n°01 ; avenant pour achever les finitions façades et les joints de dilatation non faits l'entreprise TEIXEIRA.

➔ Accepté à l'unanimité

- **Tarifs de location des biens communaux**

Délibération pour accepter que les associations non-velannoises paient le même tarif que les velannoises pour la location de la salle des fêtes sur l'année écoulée

➔ Accepté à l'unanimité

Délibération pour les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes (tableau à insérer) :

- **Salle des fêtes**

	Tarifs en € au 1er janvier 2026		
	Journée	Week-end	Caution
Résidents velannois et descendants directs	330	380	900
Résidents non velannois	420	450	900
Manifestations d'associations velannoises (gratuité pour le sou des écoles)	1ère manifestation gratuite puis 75 €/ manifestation lucrative		
Utilisation hebdomadaire de la salle des fêtes par les associations	140 €/an si moins de 2h/semaine et 280 €/an si entre 2h et 4h/semaine		
Activités professionnelles lucratives	1/2 journée	Journée	2 jours
	50	100	150

➔ Accepté (13 votes contre 2)

- **Demande de fonds de concours petites communes du pays voironnais**

Une liste d'achats pour l'école, le bar-restaurant au 1884 et la salle associative a été présentée pour un total de 16 813,57 € HT.

- **Convention de participation aux frais de scolarité des écoles non velannoises**
Une convention pour un enfant velannois scolarisé en classe ULIS à Pont de Beauvoisin a été reçue par la mairie. Les frais demandés s'élèvent à 498,01 € pour l'année 2023-2024
➔ Accepté à l'unanimité
- **Enquête publique sur le schéma directeur des eaux pluviales du pays voironnais**
Béatrice LAPEYRE, adjointe à l'urbanisme, présente une demande du pays voironnais de délibérer sur la mise en place d'une enquête publique sur le schéma directeur des eaux pluviales. L'application à Velanne semble compliquée et les conséquences d'une telle délibération questionnent le conseil.
Aucune délibération n'est donc prise par le conseil qui souhaite avoir plus d'informations pour se prononcer.
- **Urbanisme : dossier en cours**
Présentation des quelques demandes en cours sur Velanne
- **Divers**
Projet de PCS : le conseil souhaite passer par l'association que nous avions reçue il y a quelques mois pour aider à l'élaboration du PCS de la commune de Velanne.

Prochain Conseil Municipal le Vendredi 17 octobre 2025 à 19h30